

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-432498

MP = 24299

Autres



Maladie

Dentaire

Optique

Matricule : 3535

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SALIH AHMED

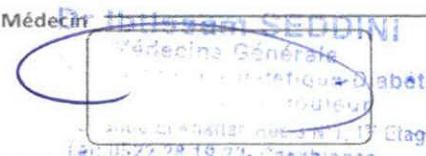
Date de naissance : 11/04/1957

Adresse :

Tél. : 06 66 81 2712

Total des frais engagés : 745,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/02/2020

Nom et prénom du malade : SALIH AHMED SEDDINI

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



Le 07/03/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/02/2020	U	13000	13000	INP Dr Ibtissam SEDDINI Médecin Générale Médecine-Diététique-Diabète et Médecin du Sport

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2020	U	13000	13000	INP Dr Ibtissam SEDDINI Médecin Générale Médecine-Diététique-Diabète et Médecin du Sport

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03 Mars 2020	515,70 DH
ICE: 000489360000038		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

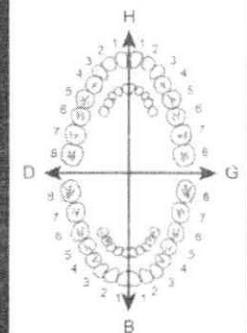
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DOVALAB Dr. DADOUNE Loubna Laboratoire d'Analyses Médicales 01 Lot Haj Fath, Oulfa, Casablanca (0522) 900 300 - Fax (0522) 900 700	13/02/2020	B90	100,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

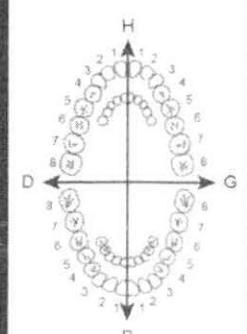
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433582
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession

COUVERTURE
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Ibtissam SEDDINI

Médecine Générale

DU en Nutrition Médicale et Diabète

DU en Traitement de la Douleur

Echographie

Adultes et Enfants



الدكتورة إبتسام سدينى

الطب العام

دبلوم في التغذية والسكري

دبلوم في علاج الآلام

الفحص بالصدى

الكبار و الصغار

Casablanca le :

28/02/2020

78,70



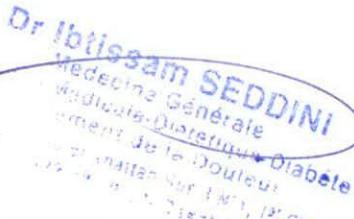
6 118001 160495
JANUMET® 50/1000 mg
AMM 59DMP/21/NCI
Boîte de 56 comprimés pelliculés
DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC P.P.V : 437,00 DH

70027234/010414

03 Mars 2020

T = 515,70 DH

14 midi 19h



حي عمر بن الخطاب (درب ميلاد)، زنقة 3، رقم 1 الطابق الأول - الدار البيضاء
Hay Omar Bnou El Khattab (Derb Milan), Rue 3 N°1, 1er Etage - Casa
Tél: 0522 28 19 22

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES DOUALAB

Dr DADOUNE Loubna

Medecin biologiste

Biochimie - Hématologie - Immunologie
Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Virologie

301, Lotissement Haj Fatah Oulfa

(Près Rond point CHEHDIA)

Casablanca

Tél. 0522 900 300 - Fax 0522 900 700

Casablanca le 13 février 2020

Madame SALIH KHADIJA

FACTURE N°	169667
------------	--------

Analyses :

Hémoglobine glycosylée -----	B	90	Total : B 90
------------------------------	---	----	--------------

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER 100,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Dirhams

DOUALAB
Dr. DADOUNE Loubna
Laboratoire d'Analyses Médicales
301 Lot Haj Fatah, Oulfa - Casablanca
Tél (0522) 900 300 - Fax (0522) 900 700

Dr Ibtissam SEDDINI

Médecine Générale

DU en Nutrition Médicale et Diabète

DU en Traitement de la Douleur

Echographie

Adultes et Enfants



الدكتورة (بتسم صدري)

الطب العام

دبلوم في التغذية و السكري

دبلوم في علاج الآلام

الفحص بالصدى

الكبار و الصغار

Casablanca le :

12/02/2020

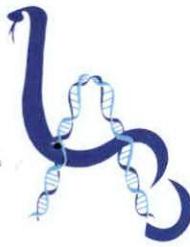
M. Salih Khatrija

Derb Milan

Dr Ibtissam SEDDINI
Médecine Générale
Nutrition Médicale-Diabète
Traitement de la Douleur
Tél: 0522 28 19 22 - Casablanca

DOUALAR
Dr. DADOUNE Louhna
Laboratoire d'Analyses Médicales
301 Lot Haj Fateh, Oulfa - Casablanca
Tél (0522) 900 300 - Fax (0522) 900 700

حي عمر بن الخطاب (درب مياد)، زنقة 3، رقم 1 الطابق الأول - الدار البيضاء
Hay Omar Bnou El Khattab (Derb Milan), Rue 3 N°1, 1er Etage - Casablanca
Tél: 0522 28 19 22



Dr. DADOUNE Loubna
Médecin biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie
Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Virologie

مختبر التحاليل الطبية دعاء لوب

Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Madame SALIH KHADIJA

Docteur IBTISSAM SEDDINI

Réf.: 201335D

Dossier ouvert le : 13/02/20

Prélèvement effectué à 07:47

Édition du : 13/02/20

Page: 1/1

Compte Rendu d'Analyses

BIOCHIMIE

	Normales	Antériorités
Hémoglobine glycosylée ----- :	12,30 * %	12/11/18 3 - 6 7,20

DOUALAB
Dr. DADOUNE Loubna
Laboratoire d'analyses Médicales
301 Lot Haj Fatah, Oulfa - Casablanca
Tél (0522) 900 300 - Fax (0522) 900 700